

# Le Pote Agé

Trimestriel n° 49 Octobre 2022

déposé le 04.11.2022

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

Bulletin trimestriel d'information

Imprimé au siège de l'Association N° CPPAP : en cours ISSN : 2118-0822

<u>Directeur de la publication:</u> Laure LAMBERTIN

3 € - Abonnement annuel 12 €

### **SOMMAIRE**

Nos activités - Pouvoir d'achat p. 2 Pour la gratuité du parking de l'hôpital d'Avignon p. 3-4 Quelques explications sur le prix de l'électricité p. 5-6

Éditorial

Un parking d'hôpital, ça peut rapporter gros... c'est même un filon : il y aura toujours des patients et des visiteurs qui auront besoin de garer leur véhicule !

Le quotidien *La Provence* vient d'annoncer que le parking de l'hôpital d'Avignon sera payant en décembre. Comme il l'écrit : « *les patients et leurs proches seront donc bien obligés de passer à la caisse pour pouvoir stationner sur le parking* ». Passer à la caisse parce qu'on vient se faire soigner ou visiter un malade… Tout est bon pour faire du fric! Quelle honte!

Mais, nous apprend ce journal, « des forfaits spécifiques seront prévus pour les usagers dont la situation le nécessite, par exemple pour les pères de familles qui viendront visiter leurs épouses et enfants à la maternité ou pour les patients dialysés... » Quelle bonté! On attend de voir la liste des longues maladies et des maladies chroniques qui ouvriront droit à une réduction ou à une exemption de la taxe de stationnement. Un « local d'exploitation » est même prévu « pour accompagner dans les démarches de paiement » ; est-ce là que nos concitoyens les plus pauvres devront se signaler pour espérer moins débourser ou rien n'est-il prévu ?

La Provence rappelle un propos de la Direction de l'hôpital en mars 2021 : « il n'a jamais été question de faire de l'argent avec le parking de l'Établissement ». On avait cru comprendre, dans le projet initial, que l'hôpital percevrait une toute petite part des recettes. Se peut-il qu'au final, tout revienne au gestionnaire du parking, le groupe capitaliste Indigo ? Financé par les contribuables et les assurés sociaux, le parking ne sera-t-il qu'une pompe à fric au profit d'actionnaires ?!

A toute turpitude, il faut un camouflage moral. En l'espèce, le prétexte à ce péage est « d'empêcher certains automobilistes inciviques de se garer et d'utiliser les lieux comme un parking relais avant de prendre un bus en direction du centre ville ». Sur quelle étude cette affirmation se base-t-elle ? Rappelons qu'il y a eu, dans le passé, un poste de garde à l'entrée de l'hôpital mais le personnel qui contrôlait les entrées a été supprimé... n'était-ce pas le meilleur moyen d'éviter une utilisation indue du parking mais qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage! Quoi qu'il en soit, l'argutie tombe maintenant qu'est annoncée la création d'un parking relais à Rognonas... et ceci explique sans doute la précipitation à proclamer que le parking payant c'est dès ce mois de décembre pour stopper la mobilisation en cours contre cette sordide opération.

Bien sûr, nous maintenons notre exigence du maintien de la gratuité du parking et invitons à signer et à faire signer notre pétition, en ligne ou sur l'exemplaire papier en pages 3 et 4.

Avignon, le 31 octobre 2022 Jacques Fassié

#### **INDIGO**

l'heureux bénéficiaire des profits attendus de votre utilisation un jour ou l'autre du parking de l'hôpital d'Avignon

C'est le Leader mondial du stationnement (anciennement Vinci Park, une entreprise française proposant des services de stationnement de véhicules en voirie ou dans des parkings spécialisés. Elle opère pour des acteurs privés (aéroports, centres commerciaux, etc.) et publics sur différents modes contractuels (délégation de services, concession, pleine propriété).

La société Indigo Group S.A. détient 100% du capital d'Indigo Infra S.A.S. et est ellemême détenue à 99,58% par Infra Foch Topco S.A.S.

Le capital d'Infra Foch Topco est détenu directement et indirectement par PREDICA, l'une des filiales de Crédit Agricole Assurances, à hauteur de 47,83%, par Vauban Infrastructure Partners à hauteur de 33,38%, par MEAG à hauteur de 14,44% et par Infra Foch Topco elle-même à hauteur de 0,34%, le solde étant détenu par le management du Groupe Indigo.



NON à la privatisation du parking de l'hôpital d'Avignon

MAINTIEN DE LA GRATUITÉ



l'Union Départementale des RETRAITÉS FO

Année 2022 N° 49 Page 2

## NOS ACTIVITÉS au 4ème trimestre 2022

Lundi 29 août : Commission Exécutive de l'Union départementale

Mardi 13 septembre : réunion du Bureau à l'UD

<u>Lundi 29 septembre</u> : Commission Exécutive de l'Union départementale

Mardi 4 octobre : réunion du Conseil d'Administration à Montfavet

<u>Vendredi 7 octobre</u>: meeting Fonction publique à l'hôpital d'Avignon.

A l'issue du meeting, l'UDR a fait signer la pétition pour le maintien de la gratuité du parking de l'Hôpital puis a apposé près de 500 pétitions sur les pare-brises des voitures stationnées sur le parking.

<u>Mardi 18 octobre</u>: participation à la manifestation interprofessionnelle pour l'augmentation des salaires et retraites, pour la défense du droit de grève contre les réquisitions mises en œuvre dans les raffineries.

<u>Jeudi 10 novembre</u> : Commission Exécutive de l'Union départementale

Lundi 14 novembre : réunion du Bureau à l'UD

Le 18 octobre, des panneaux vus dans la manifestation d'Avignon.







Messages électroniques
Si ce n'est pas déjà fait ou si vous

en avez changé, communiquez-

nous votre adresse électronique à l'adresse udrfo84@yahoo.fr

### Un pouvoir d'achat des retraités toujours en baisse!



















## Communiqué de presse du 23 septembre 2022

Le gouvernement, relayé par un battage médiatique, présente la revalorisation de 4 % des pensions de base comme un maintien du pouvoir d'achat, ce n'est pas la réalité.

La précédente revalorisation de 1,1 %, en application de l'article L161-25 du code de la Sécurité sociale, était censée compenser l'inflation jusqu'au 31 octobre 2021. Depuis cette date, en 9 mois, les prix se sont envolés, bien plus que les 4 % de revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet.

Et, pour la majorité des retraitées et retraités qui dépendent du privé, leur complémentaire Agirc-Arrco n'a pas bougé\* alors qu'elle représente environ un tiers des revenus. Les retraités polypensionnés de la Fonction publique sont eux aussi concernés. Malgré les demandes des organisations syndicales, le Medef bloque et refuse toute négociation avant la date habituelle du 1<sup>er</sup> novembre. Pendant ce temps-là, les prix des produits et services de première nécessité s'envolent...

# Cette perte pour l'année 2022 s'ajoute à toutes les précédentes.

Une personne en retraite en 2014, année du début d'une période de \_\_\_\_\_

gels fréquents de la pension, a perdu l'équivalent de 2,5 mois de pension, et même 3,5 mois si elle a subi l'augmentation de 25 % de sa CSG!

La perte s'est accélérée depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la Présidence en mai 2017. Pour une inflation de 10,3 %, les pensions de base n'ont augmenté que de 7 % et le revenu que de 5,2 % en tenant compte de la CSG, soit 1 % par an!

Le gouvernement est bien loin du compte avec ses 4 %, d'autant plus que la mesure Insee de l'inflation s'avère inférieure à la réalité subie par les retraité·e·s, ne serait-ce que par la plus forte augmentation de la complémentaire santé dont le tarif augmente avec l'âge.

Au-delà des mesures de rattrapage du pouvoir d'achat, nos 9 organisations de retraitées et retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, UNRPA Ensemble & solidaires, LSR revendiquent l'indexation des pensions selon le salaire moyen et une pension au minimum au SMIC.

\* Les pensions Agirc-Arrco ont depuis été revalorisées de 5,12 % à compter du 1er novembre 2022.



# Union Départementale des Retraités Force Ouvrière de Vaucluse

20 avenue Monclar AVIGNON - udrfo84@yahoo.fr

# Visiteurs, patients, savez-vous que demain vous devriez PAYER pour garer votre voiture sur le parking de l'hôpital?

### Le projet de privatisation du parking de l'hôpital doit être abandonné.

La direction de l'hôpital a décidé de concéder la gestion du parking pour huit ans à une société dans des conditions proches de la gestion des autoroutes au prétexte que le parking est saturé. D'après nos calculs, basés sur les informations données par la direction de l'hôpital, l'heureux bénéficiaire percevrait chaque année entre 8 à 10 fois plus que le loyer versé à l'hôpital.

Les tarifs pour les patients et les visiteurs seraient les suivants : gratuité pour les 45 premières minutes, 70 centimes pour 1 heure, 2 euros pour 2 heures, 3,50 euros pour 3 heures, 4,90 euros pour 4 heures, 6,30 euros pour 5 heures, 11 euros pour 12 heures, 32,70 euros pour 5 jours et quand même, grande bonté, la gratuité le week-end.

Rendre payant le stationnement, c'est faire payer ceux que leur état de santé contraint de se rendre à l'hôpital ainsi que leurs parents et amis qui les assistent.

C'est injuste! C'est cruel! C'est inhumain! Ce parking, construit avec les fonds publics, est nécessaire à tous les patients devant se rendre au centre hospitalier ainsi qu'aux familles et amis venant apporter soutien et réconfort à leurs proches hospitalisés.

De surcroît, le département de Vaucluse est, selon l'observatoire des inégalités, classé à la 7ème place des départements les plus pauvres de France avec 11,5% de la population qui vit sous le seuil de pauvreté.

Alors que la précarité s'accentue du fait de l'augmentation galopante des prix des carburants, de l'énergie (gaz, électricité), des produits alimentaires, cette mesure, si elle était appliquée, participerait à la baisse du pouvoir d'achat d'une grande partie de la population.

Cette privatisation s'inscrit dans la logique de destruction de l'hôpital public menée depuis de nombreuses années par tous les gouvernements. Les personnels hospitaliers ne cessent d'en dénoncer les conséquences catastrophiques pour les patients et eux- mêmes, En tout cas, cette mesure ne réglera pas les problèmes de ressources de l'hôpital ou du stationnement.

Considérant que le parking d'un hôpital public ne saurait devenir une source de profits au compte d'intérêts privés, l'Union Départementale des Retraités (UDR-FO) a écrit aux Maires des communes du Gard, des Bouches du Rhône et de Vaucluse du bassin d'attraction du centre hospitalier ainsi qu'à tous les maires de Vaucluse, au Président de la COGA, à l'association des maires de Vaucluse.

10 conseils municipaux ont déjà pris position par délibération contre cette privatisation, pour le maintien de la gratuité. Comme eux, la Mairie d'Avignon et la COGA en particulier doivent s'opposer à ce projet.

## Le parking doit rester gratuit, le Conseil d'Administration de l'Hôpital Henri Duffaut doit revenir sur sa décision de le privatiser

et étudier une solution pour résoudre le manque de places de stationnement.

L'UDR-FO appelle toutes les personnes attachées à la défense de l'hôpital public et à la gratuité de son parking à signer la pétition jointe au verso.

Avignon le 4 octobre 2022

# **PETITION**

à Monsieur le Directeur du centre Hospitalier Henri Duffaut

# Le projet de péage du parking de l'hôpital doit être abandonné!

# Maintien de la gratuité du stationnement dans l'enceinte de l'hôpital!

NOM Prénom	commune	Signature	Je souhaite être tenu.e informé.e indiquez votre adresse mail

Pétition à retourner à l'UDR-FO 84 20 avenue Monclar 84000 AVIGNON ou à udrfo84@yahoo.fr

Pour signer en ligne : https://chng.it/kmbfYQqrd6



ou

Année 2022 № 49

### Quelques explications sur le prix de l'électricité...

### Un peu d'historique et quelques données techniques

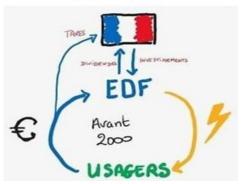
Le 13 janvier 2022, en pleine flambée des cours de l'énergie et dans un contexte de haute inflation, le Gouvernement a annoncé, avec beaucoup de brutalité, et sans tenir compte de l'avis d'EDF (y compris du PDG Jean Bernard LEVY), le relèvement du plafond de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) de 100 à 120 TWH /an (1 Téra Wattheure = 1 million de Méga/Watt/heure). La mise en place de l'ARENH est le résultat d'un engagement de l'État français, auprès de la Commission Européenne, qui a été instauré par la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) du 7/12/2010 et qui prend fin au 31 décembre 2025.

### C'est quoi l'ARENH?

Sous prétexte de concurrence (le crédo de l'Union Européenne), **l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique** permet à tous les fournisseurs alternatifs (**les concurrents d'EDF**) de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans les conditions fixées par l'État, au prix jusqu'alors de 42 euros le MWH (mégawatt/heure), **prix bloqué depuis 2012**, sachant qu'en parallèle les investissements nécessaires à la maintenance des centrales n'ont pas cessé d'augmenter.

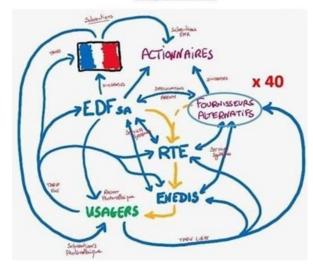
Le volume global avait été fixé au 11 juillet 2011 à 100 TWh/an (Téra/wattheure/an). C'est donc le plafond de cet ARENH qui a augmenté, sur décision du gouvernement, le 1er avril 2022, de 20%, passant de 100 à 120 TWH/an avec, au passage, une hausse **pour seulement ces 20 TWH supplémentaires** de **42 à 46,2 euros**. Cela comment chacun peut le mesurer pour le plus grand et le seul profit des concurrents d'EDF!

### Avant 2000



A ce jour, ces 120 TWh représentent environ 1/3 de la production nu-

### Aujourd'hui



cléaire d'EDF. En résumé, l'ARENH est le moyen de production des fournisseurs alternatifs (concurrents d'EDF) qui utilisent, sans aucun investissement propre, les outils de productions d'EDF. En même temps l'opérateur historique EDF est obligé de leur vendre le Mégawatt/heure en dessous du prix du marché.

Il faut rappeler que cet ARENH avait été soit disant institué à l'origine pour que les concurrents profitent de ces 15 ans « d'ouverture à la concurrence » pour construire leurs propres moyens de production ! (à 2 ans du terme très peu de moyens de production ont été mis en place).

Avec les mesures annoncées par le Gouvernement, EDF n'a eu d'autre choix que d'acheter ces 20 TWh (Téra/Wattheure) au prix du marché de gros (ce marché de gros est le marché où sont vendus l'électricité et le gaz avant que ces énergies soient livrées sur le réseau pour alimenter les clients), soit environ 300 euros le Méga/WH (Méga/Wattheure) en avril 2022 et 461 euros le MWh au 14 septembre 2022 pour ensuite les céder au prix bradé de 46,2 euros le Méga/WH (Mégawatt/heure) à ses concurrents car, en bon gestionnaire, EDF avait déjà vendu sa production 2022.

#### Que se passe-t-il aujourd'hui?

Les factures d'énergies (eau, gaz, électricité, essence, fioul etc.) pèsent sur tous les ménages de notre pays. Concernant l'électricité, la situation est compliquée car elle dépend de beaucoup de paramètres, de règles de marché (*lire p. 6*) et de sociétés dont le seul but est de faire des profits!

Les fournisseurs alternatifs (concurrents d'EDF) profitent des tarifs bas (fournis par l'électricité nucléaire d'EDF dans le cadre de l'ARENH) pour fixer leur propre prix de vente pour attirer les clients. Mais, c'était sans compter sur l'arrivée de la crise énergétique due à la guerre en UKRAINE, la reprise de l'activité mondiale après le ralentissement de l'épidémie COVID et l'arrêt momentané de plus de la moitié des 56 réacteurs nucléaires du parc français (pour entretien, rechargement de combustible etc..). Un nombre important de ces fournisseurs, après avoir vendu leur quota de MWh pas chers, sont obligés, pour assurer la continuité de service de leurs clients, de se fournir sur **le marché de gros européen où les prix flambent**.

Certains ont augmenté jusqu'à 3 fois les factures, d'autres ont mis la clé sous la porte sans crier gare, n'assurant pas leurs engagement laissant beaucoup d'utilisateurs dans l'embarras, voir dans la précarité.

Plus de profit, alors on ferme! Il y a fort à parier qu'ils reviendront en 2023 quand ils pourront réutiliser leur quota de MWh pas chers fournis par EDF. Une dernière info venant de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie indépendante) qui, si elle est confirmée, va démontrer, un peu plus, que c'est la jungle sur la vente de l'électricité; en effet, la CRE examine les pratiques de quelques fournisseurs qui auraient gonflé leur nombre de clients pour obtenir plus de MWh à 42 ou 46,2 euros pour les revendre sur le marché de l'électricité 10 fois plus cher!

(D'après un dossier de Michel De Sadeleer, transmis par l'UCR)

Année 2021 N° 47 Page 6



Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

BP 80010 20 Avenue Monclar 84004 AVIGNON CEDEX 1

Téléphone : 04 90 14 16 30 Messagerie : udrfo84@yahoo.fr Site : http://udrfo-84.e-monsite.com



## Pourquoi le prix de l'électricité dépend-il du prix du gaz ?

Depuis le début de l'année 2022, le gaz a énormément augmenté pour des raisons géostratégiques (hausse de la demande mondiale, réduction des livraisons russes, etc.) doublées comme il se doit de menées spéculatives. Pour l'électricité, la hausse paraît incompréhensible pour le consommateur lambda puisqu'il n'y a quasiment pas eu d'augmentation du coût de production de l'électricité en France ces derniers mois.

La part du gaz et du pétrole dans la production électrique française est de l'ordre de 7% et, en Europe, de l'ordre de 20%. Ce n'est donc qu'une faible part de la production de notre électricité qui dépend du gaz.

Comment dès lors comprendre la flambée du coût de l'électricité d'autant que la demande d'électricité est stable? Si la France était restée dans le système des tarifs réglementés (c'est-à-dire non soumis au marché, c'est-à-dire à la recherche du profit) qui existait du temps de l'entreprise publique EDF, le prix de l'électricité n'aurait quasiment pas augmenté puisque les coûts n'ont que peu évolué.

#### Le prix de l'électricité flambe uniquement du fait du mécanisme de marché lui-même.

Les producteurs font démarrer leurs centrales de pointe (qui ne fonctionnent que lorsqu'il y a une forte demande) selon le principe de <u>la préséance économique</u>, c'est à dire **de la moins chère à la plus chère** en termes de coût de production ; le prix de marché, lui, est égal au coût de production de la dernière centrale appelée à fonctionner (c'est <u>le coût marginal</u>) donc de la plus chère de tout le réseau interconnecté européen, et ce même si la part de production de cette centrale représente une part infime de la production totale.

Ce prix est applicable à toutes les centrales en production à ce moment-là, quelle que soit leur part relative dans la production du parc (nucléaire, thermique, hydraulique, éolien, solaire) installé.

Autrement dit, si une centrale à gaz fournit 1% de l'électricité du réseau interconnecté, le coût de production de cette centrale sera appliquée à 100% de cette électricité sur le marché de gros, le prix en résultant étant dès lors **bien supérieur** à la valeur moyenne de la production au même moment.

Ainsi, si le prix du gaz flambe sur les marchés du gaz, par effet de ricochet dès qu'une centrale à gaz sera appelée en production, son coût de production s'appliquera mécaniquement à l'ensemble de l'électricité produite sur le réseau interconnecté européen, même si cette électricité est globalement produite à partir de barrages ou de centrales nucléaires dont les coûts sont bien plus faibles et quasiment stables.

En conséquence, le prix de gros de l'énergie ne reflète pas **le mix énergétique** (nucléaire, thermique, hydraulique, éolien, solaire) de chaque pays.

Avec ce mécanisme de marché, les prix de gros sont corrélés sur les prix du gaz ; ils deviennent incontrôlables par la puissance publique et extrêmement volatiles et nous subissons comme consommateurs une hausse infondée du prix de l'électricité. Si les boucliers tarifaires mis en place atténuent un peu la hausse du prix de l'électricité, nous la payons quand même... via nos impôts!

Comme le revendiquent nos camarades de la Fédération FO de l'Énergie et des Mines, il faut :

- refuser tout démantèlement d'EDF en entités en concurrence, abroger la loi NOME et en particulier l'ARENH, mécanisme qui a spolié EDF, refuser toute mise en concurrence des concessions hydroélectriques et toute remise en cause du monopole de distribution et de la péréquation tarifaire,
- réaffirmer l'exigence d'un retour d'EDF en Établissement Public Industriel et Commercial, avec le renforcement des missions de service public républicain au service de la Nation.

### Pour adhérer à l'UDR FO 84



Pour adhérer à l'UDR-FO 84, 2 situations possibles :

- votre syndicat d'origine n'a pas de structure « retraités », vous adhérez donc directement à l'UDR,
- votre syndicat ou votre Fédération d'origine syndique les retraités, vous réglez votre adhésion auprès de son trésorier.

Ré-adhérez sans tarder pour faciliter le travail des trésoriers... Merci!

Pour les adhérents, le montant de l'abonnement est compris dans la cotisation.

Nom:	Prénom :
Adresse:	
Code postal :	Commune:
E-mail: @	

Montant : 12 € pour 1 an d'abonnement (4 n°)

Chèque à l'ordre de : UDR FO de Vaucluse

Bulletin à renvoyer, accompagné de votre règlement, à UDR-FO de Vaucluse BP 80010 84004 AVIGNON CEDEX 1